

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_090

Séance du jeudi 24 octobre 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 18/10/2019

Présents : 14

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre octobre l'assemblée

Votants: 14

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain

Pour : 13

JAFFARD,

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Jean-Pierre
ALLIER**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves
COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric
FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES,
Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise
THYSS, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER,
Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul
COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO,
Yves SERVIERE

Objet: motion contre la fin des encaissements numéraires des trésoreries - DE_2019_090

Monsieur le Maire et son conseil municipal rappellent que l'article 201 de la loi n°2018-1317 de finances pour 2019 a autorisé l'Etat à confier à un ou plusieurs prestataires externes certaines opérations d'encaissement et de décaissement en numéraires. Opérations jusqu'alors réalisés par les comptables publics, les seuls à avoir le droit de manier de l'argent public.

En conséquence de cette autorisation, l'Etat a décidé que les trésoreries n'encaisseraient plus en numéraires. Cela a pour conséquence, dramatique pour nos collectivités, d'entraîner la fermeture des trésoreries de secteur. Mais également de confier ce service qui était jusqu'alors offert à la population à des prestataires privés, en l'occurrence les bureaux de tabac qui pourront encaisser, au nom de l'état, les amendes, les impôts, les redevances...

Nous déplorons fortement cette évolution délétère où disparaissent les grands principes de fonctionnement de l'Etat et du service public, en particulier : la proximité, l'égalité d'accès au service, le devoir de conseil. De plus, cette évolution confie une partie de la gestion de l'argent public à des privés ce qui semble parfaitement incongru et contre nature.

Ainsi, bien que contraint de suivre les directives étatiques, le conseil se prononce aujourd'hui fermement opposés aux évolutions que l'Etat entend mettre en place, dans les pratiques d'encaissement et de gestion de l'argent public, d'ici le mois de juillet 2020.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/11/2019 048-200057594-20191024-DE_2019_090-DE

